



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

FSU 81, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI, 05 63 38 44 34

Albi, le 04/12/2023

à M. le Préfet du Tarn  
Place de la Préfecture  
81000 ALBI

Objet : Discriminations dans les cantines de Mazamet

M. Le Préfet,

La FSU 81 a été informée de la mesure municipale qui vise à réserver la cantine aux enfants dont « au moins un des parents est en situation d'emploi ».

Outre l'augmentation de 25% du prix de la cantine qui pénalisera, une fois encore, les familles les plus modestes et le tarif du repas des élèves extérieurs à la commune qui s'élève à 7 euros, cette discrimination d'accès à la cantine pour les enfants de parents privé-es d'emploi est à la fois choquante et illégale.

En effet, l'article L131-13 du Code de l'Éducation stipule « L'inscription à la cantine des écoles primaires, lorsque ce service existe, est un droit pour tous les enfants scolarisés. Il ne peut être établi aucune discrimination selon leur situation ou celle de leur famille. »

Par ce courrier, nous vous demandons, M. le Préfet d'intervenir auprès du maire de Mazamet pour que celui-ci se mette en conformité avec le Code de l'Éducation et cesse sa discrimination d'accès à la cantine.

Soyez assuré, M. le Préfet de notre attachement au Service Public de l'Éducation Nationale, au respect de ses personnels, de ses élèves et des familles.

Les co-secrétaires, Benoît Foucambert et Mathieu Moles